

**CTMEN du 20 décembre 2017 sur la répartition des moyens à la rentrée 2018**

## **Pour le ministère il faut « réduire la facture » Pour FO il faut répondre aux revendications des personnels !**

En conclusion du CTMEN du 20 décembre 2017, qui avait pour ordre du jour la présentation des moyens pour la rentrée 2018, le ministère a indiqué qu'il fallait « *alléger la facture* » et qu'on « *entre dans un mécanisme de réduction* », à la recherche de « *pistes d'économies* ».

Les choses sont claires : les 200 suppressions de postes d'administratifs, les 2600 suppressions de postes de stagiaires dans le second degré ne sont donc dans l'esprit du ministère qu'un avant-goût. Rappelons que dans le même temps le gouvernement réduit de 5 milliards d'euros le montant des impôts des plus riches avec la suppression de l'impôt sur la fortune et la mise en place de la « flat tax » sur les dividendes. Autant de recettes en moins qui se répercutent immédiatement sur les services publics.

Dans l'Éducation nationale, le bilan de ces dernières années est pourtant clair : plus d'élèves, moins de personnels, et les effectifs des classes en hausse !

Dans le premier degré, de 2008 à 2016 le nombre d'élèves a augmenté de 103 000 élèves pendant que les postes diminuaient : 1 693 emplois en moins. Ainsi la dégradation de la scolarisation des moins de 3 ans s'est poursuivie, passant de 34% en 2000 à moins de 10% en 2017. La maternelle est devenue une variable d'ajustement : contrairement à ce que dit le ministère ; ce n'est pas la faute aux familles, mais le résultat d'une politique systématique des gouvernements successifs.

En 2017 sur 4 311 postes annoncés seuls 219 ETP (+0,08%) ont servi pour des postes classes, ce qui n'a donc pas permis, de créer des postes de remplaçants ou spécialisés partout indispensables, de reconstituer les postes de RASED, d'augmenter les volumes de décharges de direction insuffisants, de rétablir les départs en stage CAPEI. De plus les conventions ruralité conduisent dans les faits à la fermeture de 480 écoles supplémentaires pour la seule année 2017 (-3 809 écoles depuis 2008).

Rappelons que 90 000 classes ont plus de 25 élèves dont 7 700 ont plus de 30 élèves.

Dans le second degré à la rentrée 2017, le nombre d'élèves a augmenté de 39 000, soit plus de 107 000 élèves supplémentaires sur les trois dernières années. En dépit des annonces du gouvernement précédent sur les 54 000 créations de postes, le nombre des personnels titulaires baisse (on est passé de 251 520 certifiés en 2005 à 221 080 en 2014, de 60 339 agrégés en 2005 à 56 389 en 2014, etc.).

Le bilan de la rentrée scolaire du second degré 2017-2018 illustre une nouvelle fois l'augmentation du nombre d'élèves par division année après année (25 en collège, 30,1 en lycée).

Le nombre d'établissements secondaires a diminué de 24 en un an, tandis que les LP sont de plus en plus transformés en lycées polyvalents (183 en 10 ans) et servent de variable d'ajustement.

Le nombre des contractuels et la précarité qui l'accompagne, ne cessent d'augmenter, y compris dans le premier degré qui en était préservé jusqu'en 2015. Le recours aux listes complémentaires que nous ne cessons de demander, conformément à l'art 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, reste dérisoire.

### **Pour la rentrée 2018, l'austérité qui guide ce budget se heurte aux revendications !**

La création affichée de 3 881 ETP pour 2018 en élémentaire, ne sera pas suffisante pour permettre le dédoublement des CP des REP+ et REP ainsi que les CE1 en REP prévus par le ministre. Le déficit sera donc nécessairement pris sur les brigades départementales, les classes, les « PDMQDC » (plus de maîtres que de classes) déjà réduits de 394 postes en 2017....

Dans le secondaire avec 26 000 élèves supplémentaires prévus, c'est une nouvelle dégradation qui s'annonce. Les redéploiements entre académies (qui notamment frappent encore durement les académies d'Amiens, Caen, Dijon, Lille, Nancy-Metz, Paris, Reims, Rouen, la Guadeloupe et la Martinique) s'inscrivent dans une logique de répartition de la pénurie et non de lutte contre les inégalités.

**Les revendications des personnels sont légitimes : ouvertures de classes, création de postes, allègement des effectifs pour la rentrée 2018.**